



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 2 février 2015 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 592 –** Concernant l'abrogation et le remplacement du règlement des permis et certificats numéro 441.

L'original de ce règlement est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce.....9<sup>e</sup> .....jour de.....février.....  
de l'an deux mille quinze.

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier  
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié  
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés  
par le conseil, du 9 février 2015 au 20 février 2015.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9<sup>e</sup> jour de février 2015.

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier